



Mon fils veut aller vivre chez son père ,quels sont les démarches

Par **douceur**, le **21/01/2008** à **17:08**

Je vivais avec mon ou ma demande de divorce a été déposée, nous avons eu une conciliation, avec fixation de la pension alimentaire, qui n'a jamais été versée depuis mars 2007, nous avons tous deux une autorité parentale conjointe, mon mari ne veut pas prendre d'avocat, et de plus mon fils veut aller vivre chez son père, quels sont les démarches à effectuer, afin que celui-ci prenne son enfant, et les démarches à faire, je vous en remercie par avance.

Par **ly31**, le **21/01/2008** à **18:17**

Bonsoir,

Vous avez eu un jugement de divorce en 2007 et si je comprends, vous avez l'hébergement de votre fils avec une autorité parentale commune !

Maintenant votre fils souhaite aller vivre chez son père, est-ce bien cela ?

Si cela est le cas, vous devez revoir le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), afin d'officialiser la nouvelle situation

Je me tiens à votre disposition et je vous souhaite une bonne fin de soirée

ly31

Par **douceur**, le **22/01/2008** à **09:17**

Oui c bien cela,je vous remercie de votre reponse !!!!!!!
Bonne année